

En partenariat avec les centres de vaccination de Lorraine

infos

## Editorial

## Semaine européenne de la vaccination du 24 au 30 avril 2010



Semaine européenne de la vaccination

Prévention Protection Vaccination

La 4<sup>ème</sup> Semaine Européenne de la Vaccination aura lieu du 23 au 30 avril 2010.

Avec le soutien de l'Agence Régionale de Santé (ARS), Antibiolor s'associe aux Centres de Vaccination de Lorraine pour cette campagne 2010.

Elle a pour but de mieux faire connaître l'intérêt de la vaccination, d'améliorer les taux de couverture vaccinale et d'apporter des réponses aux questions que chacun se pose : est-on vacciné une fois pour toute ? La vaccination est-elle gratuite ? Comporte-t-elle des risques ?...

Comme nous avons pu nous en rendre compte avec la campagne vaccinale contre la grippe A (H1N1), les controverses restent nombreuses.

Il est donc important de rappeler entre autres que les vaccins permettent de lutter contre de nombreuses maladies infectieuses. Se faire vacciner sert bien sûr à se protéger individuellement des maladies, mais c'est aussi un geste citoyen qui sert l'intérêt collectif : **se faire vacciner est un geste responsable et solidaire, c'est se**

**protéger soi-même et protéger aussi son entourage.**

La vaccination contre la rougeole est la priorité de cette semaine de vaccination. En effet une recrudescence de cette maladie a été observée avec des risques de complications graves et parfois mortelles.

Les vaccins, comme les autres produits de santé, doivent être prescrits dans le respect de leur AMM et de leur intérêt individuel et collectif.

Dans ce numéro, vous trouverez un résumé de l'actualité vaccinale et le nouveau calendrier vaccinal 2010. Pour plus de détails, notamment sur les risques particuliers, veuillez sur référer au Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH) d'avril 2010.

[www.invs.sante.fr/beh](http://www.invs.sante.fr/beh)

## AntibioTél

Le réseau Antibiolor a mis en place un numéro d'astreinte téléphonique destiné aux professionnels libéraux de santé de Lorraine. Il est tenu par des membres du réseau, répartis dans les 4 départements lorrains et référents en antibiothérapie pour répondre à toutes les questions concernant l'antibiothérapie.

Il fonctionne 5 jours par semaine de 8h30 à 19h30 hors jours fériés. Un seul numéro d'appel

**03 83 76 44 89**

Ce numéro permet d'avoir accès par l'intermédiaire d'un secrétariat téléphonique à un médecin d'astreinte, bénévole pour cette fonction.

## Points-clés sur les nouvelles recommandations du calendrier vaccinal 2010

L'année 2010 est l'objet de nouvelles recommandations. Il s'agit pour :

### ■ Le méningocoque C

Il est recommandé d'effectuer une vaccination systématique à une dose de vaccin méningococcique conjugué pour tous les nourrissons âgés de 12 à 24 mois et en rattrapage, avec le même schéma pour tous les enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à l'âge de 24 ans révolus.

### ■ Les infections invasives à pneumocoques

La vaccination par le nouveau vaccin pneumococcique conjugué 13-valent (Prevenar 13) est recommandée à l'ensemble des enfants de moins de 2 ans, en remplacement du vaccin pneumococcique conjugué 7-valent (Prevenar 7) et selon le même schéma vaccinal comportant deux injections à deux mois d'intervalle (la première injection dès l'âge de 2 mois) et un rappel à l'âge de 12 mois. Ce rappel peut notamment être réalisé le même jour qu'une dose du vaccin trivalent rougeole - rubéole - oreillons ou du vaccin méningococcique C conjugué, en deux sites d'injection différents.

**Durant la période de transition du vaccin pneumococcique conjugué 7-valent vers le 13-valent, pour les enfants âgés de moins de 2 ans :**

- ayant débuté leur vaccination avec un vaccin conjugué 7-valent, le remplacement des doses restant à administrer par le vaccin conjugué 13-valent est recommandé,
- ayant reçu un schéma de vaccination complet (primo vaccination et rappel) avec le vaccin conjugué 7-valent, une dose de rattrapage avec le vaccin conjugué 13-valent est recommandée au moins deux mois après l'injection de rappel et avant l'âge de 24 mois.

### ■ La grippe saisonnière pour 2010-2011

En complément des recommandations de la saison 2009-2010, il est recommandé, pour la saison 2010-2011, que soient vaccinées contre la grippe saisonnière :

- les personnes infectées par le VIH, quels que soient leur âge et leur statut immunovirologique ;
- les personnes séjournant dans un établissement ou service de soins de suite ainsi que dans un établissement médico-social d'hébergement, quel que soit leur âge.

### ■ L'hépatite B

Il est recommandé que la vaccination contre l'hépatite B continue de s'appliquer en priorité à tous les nourrissons.

Il est également recommandé que le rattrapage de la vaccination contre l'hépatite B soit poursuivi chez les enfants et les adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans révolus. Tout enfant ou adolescent âgé de moins de 16 ans, non antérieurement vacciné, devrait se voir proposer la vaccination contre l'hépatite B à l'occasion d'une consultation médicale ou de prévention.

Dans ce contexte, pour les adolescents de 11 à 15 ans révolus, un schéma simplifié à deux injections séparées de 6 mois peut être utilisé.

### ■ La rougeole, les oreillons, la rubéole

**Populations concernées :** tous les enfants, à l'âge de 24 mois, devraient avoir reçu deux doses du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole.

**La première dose est recommandée à l'âge de 12 mois et la seconde entre 13 et 24 mois** (respecter un délai d'au moins un mois entre les deux vaccinations). Cette seconde vaccination constitue un rattrapage pour les enfants n'ayant pas de séroconversion, pour un ou plusieurs des antigènes, lors de la première vaccination.

La seconde dose peut être administrée plus tard si elle n'a pu être effectuée au cours de la deuxième année. Les sujets nés depuis 1992 et âgés de plus de 24 mois devraient avoir reçu deux doses de vaccin trivalent.

### Recommandations particulières

Il est recommandé d'avancer la 1<sup>ère</sup> dose de vaccin dès l'âge de 9 mois avec un vaccin trivalent pour les enfants gardés en collectivité ; dans ce cas, l'administration de la 2<sup>ème</sup> dose du vaccin trivalent est recommandée entre 12 et 15 mois et suffit.

### Recommandations autour d'un cas de rougeole

Ces mesures concernent les contacts autour d'un cas clinique ou confirmé biologiquement pour les contacts proches.

- Enfants âgés de 6 à 8 mois : dose de vaccin monovalent dans les 72 heures suivant le contact présumé puis 2 doses selon les recommandations du calendrier vaccinal.
- Enfants âgés de 9 à 11 mois non encore vaccinés, une dose de vaccin trivalent dans les 72h suivant le contact présumé, la seconde dose sera administrée entre 12 et 15 mois ;
- Personnes âgées de plus de 1 an et nées après 1992 : mise à jour du calendrier vaccinal pour atteindre deux doses de vaccin trivalent ;
- Personnes nées entre 1980 et 1991 : une dose de vaccin trivalent, même si la personne avait déjà reçu une dose auparavant ;
- Personnes nées entre 1965 et 1979, travaillant en crèche, halte garderie et assistantes maternelles : une dose de vaccin trivalent ;
- Professionnels de santé (sans antécédent de rougeole ou n'ayant pas reçu 2 doses de vaccin trivalent, quelle que soit leur date de naissance) : une dose de vaccin trivalent.

### ■ La rubéole

Les femmes nées avant 1980 non vaccinées contre la rubéole, pour qui la vaccination

contre la rubéole est recommandée, doivent recevoir une dose de vaccin trivalent (rougeole, rubéole, oreillons) au lieu d'un vaccin rubéoleux seul. Cette vaccination peut être pratiquée lors d'une consultation de contraception par exemple. Les sérologies pré vaccinales et post vaccinales ne sont pas utiles. Si les résultats d'une sérologie confirmant l'immunité de la femme vis-à-vis de la rubéole sont disponibles, il n'est pas utile de la vacciner. Il n'y a pas lieu de revacciner des femmes ayant reçu deux vaccinations.

### ■ Vaccination contre la tuberculose

Depuis la publication en 2007 du décret de suspension de l'obligation de vaccination par le BCG des enfants et des adolescents, la vaccination par le BCG ne peut plus être exigée à l'entrée en collectivité mais fait l'objet d'une recommandation forte pour les enfants à risque élevé de tuberculose, notamment enfant vivant dans des conditions de logement défavorables ou socioéconomiques défavorables ou précaires, ou en contact régulier avec des adultes originaires d'un pays de forte endémie.

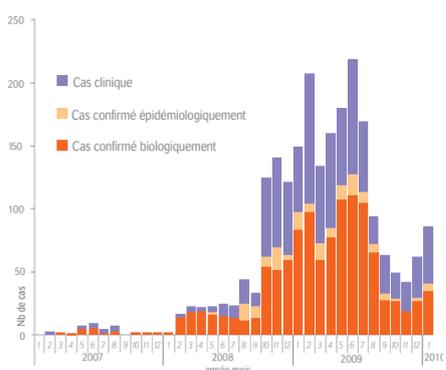
### ■ Vaccination contre la varicelle

La vaccination contre la varicelle est recommandée pour :

- les adolescents de 12 à 18 ans n'ayant pas d'antécédent clinique de varicelle ou dont l'histoire est douteuse,
- les femmes en âge de procréer, notamment celles ayant un projet de grossesse, et sans antécédent clinique de varicelle, une sérologie préalable doit être pratiquée,
- les femmes n'ayant pas d'antécédent clinique de varicelle (ou dont l'histoire est douteuse) dans les suites d'une première grossesse.

■ Toute vaccination chez une femme en âge de procréer doit être précédée d'un test négatif de grossesse et, selon les données de l'AMM, une contraception efficace de trois mois est recommandée après chaque dose de vaccin vivant.

## Actualités épidémiologiques sur la rougeole



Depuis 2005, la rougeole est devenue en France une maladie à déclaration obligatoire. On a observé une nette augmentation du nombre de cas de rougeole depuis 2008. En 2009, environ 1 500 déclarations de cas de rougeoles sont parvenues à l'InVS. Les régions les plus concernées sont le quart Nord-Ouest et le quart Sud-Est. Un décès lié à une encéphalite aiguë est survenu début 2009.

Parmi les cas pour lesquels le statut vaccinal est renseigné, 88% ne sont pas vaccinés contre la rougeole, 9% ont reçu une dose, 2% ont reçu 2 doses.

L'âge médian des cas est de 11 ans (extrêmes 3 mois - 6 ans). Un tiers des cas est âgé de 15 ans ou plus.

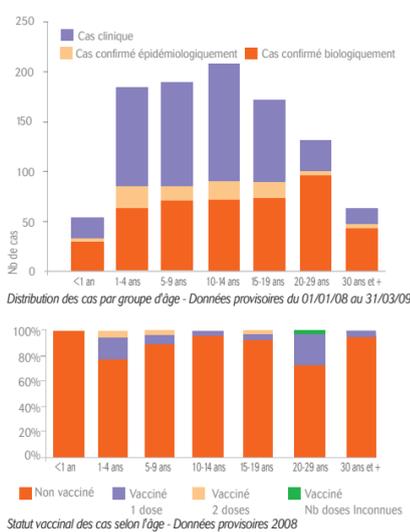
Les données de DO de la rougeole traduisent une circulation active du virus de la rougeole en

France, qui s'est intensifiée malgré les mesures de sensibilisation à l'éviction des cas et à la vaccination mises en œuvre par les Ddass devant des cas groupés en communauté ou en collectivité.

Les données épidémiologiques récentes montrent qu'en France il existe des communautés d'enfants et d'adolescents insuffisamment vaccinés qui sont propices à la survenue de foyers épidémiques avec un risque potentiel de transmission à des personnes à risque de rougeole grave. Il est donc nécessaire que toute la population jusqu'à 21 ans ait reçu 2 doses de vaccin et au moins une dose entre 20 et 30 ans.

pour plus d'informations vous pouvez vous référer à l'intervention du Pr C. Rabaud en vous connectant sur le site Univadis après inscription gratuite.

<http://cme.univadis.fr/portlets/ CourseDetails.aspx?CourseID=15098>



# Recommandations vaccinales

## Chez les enfants et les adolescents

	Vaccins contre :	Naissance	2 mois	3 mois	4 mois	12 mois	16-18 mois	2 ans	6 ans	11-13 ans	14 ans	16-18 ans	
Recommandations générales	Diphtérie (D) Tétanos (T)		DT	DT	DT		DT		DT	DT		DT	
	Poliomyélite (P)		P	P	P		P		P	P		P	
	Coqueluche (Ca)		Ca	Ca	Ca		Ca			Ca			
	Haemophilus (Hib)		Hib	Hib	Hib		Hib						
	Hépatite B (Hep B)		Hep B		Hep B		Hep B						
	Méningocoque C										1 dose		
	Pneumocoque		Pn conj		Pn conj	Pn conj							
	Rougeole, Oreillons, Rubéole (ROR)					1 <sup>ère</sup> dose (à 9 mois si collectivité)	2 <sup>ème</sup> dose entre 13 et 23 mois (de 12 à 15 mois si collectivité)						
	Papillomavirus (HPV)											3 doses selon le schéma 0, 1 ou 2 mois 6 mois pour les filles	
Rattrapage	Coqueluche (Ca)											1 dose dTCaPolio si non vacciné à 11-13 ans	
	Hépatite B (Hep B)										3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois ou 2 doses selon le schéma 0, 6 mois de 11 à 15 ans révolus		
	Méningocoque C										1 dose		
	Papillomavirus (HPV)											3 doses selon le schéma 0, 1 ou 2, 6 mois jeunes filles de 15 à 18 ans	
	ROR											2 doses à au moins 1 mois d'intervalle pas de vaccin antérieur ; 1 dose si une seule dose vaccinale antérieure	
Populations particulières et à risque	BCG											1 dose recommandée dès la naissance si l'enfant à un risque élevé de tuberculose	
	Grippe											1 dose annuelle si individu à risque, à partir de l'âge de 6 mois	
	Hépatite A											2 doses selon le schéma 0, 6 mois si exposition à risques particuliers, à partir d'un an	
	Hépatite B											Nouveau-né de mère Ag HBs positif 3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois	
	Méningocoque C											1 ou 2 doses (plus rappel) selon l'âge, si exposition à un risque particulier	
	Pneumocoque											Si risque : 1 dose de Pn conj à 2, 3 et 4 mois	
	Varicelle											2 doses selon le schéma du vaccin utilisé, chez les enfants au contact de personnes à risque	

### Chez les adultes (en dehors des vaccinations liées aux risques professionnels).

	Vaccins contre :	18-23 ans	24 ans	26-28 ans	29-45 ans	46-64 ans	≥ 65 ans
Recommandations générales	Diphtérie (D) Tétanos (T) Poliomyélite (P)			1 dose de dTPolio Substituer par 1 dose de dPCaPolio si pas de vaccin coqueluche depuis 10 ans	1 dose de dTPolio tous les 10 ans		
	Coqueluche acellulaire (Ca)						
	Grippe						1 dose annuelle
Rattrapage	Coqueluche (Ca)						Substituer par 1 dose de dTCaPolio en cas de vaccin antérieur à l'âge adulte
	Méningocoque C			1 dose			
	Papillomavirus (HPV)			3 doses selon le schéma 0, 1 ou 2, 6 mois (jeunes femmes adultes de 18 à 23 ans)			
	ROR			1 dose chez les personnes âgées de 18 à 29 ans non vaccinées contre la rougeole			
Populations particulières et à risque	Rubéole				1 dose de ROR chez les femmes non vaccinées		
	Coqueluche (Ca)						1 dose de dPCaPolio une fois pour les adultes ayant le projet d'être parent, les membres de la famille lors d'une grossesse et la mère en post-partum, délai minimal de 2 ans entre 1 dose de dTPolio et 1 dose de dTCaPolio
	Grippe						1 dose annuelle si risque particulier
	Hépatite A						2 doses selon le schéma 0, 6 mois si exposition à un risque particulier
	Hépatite B						3 doses selon le schéma 0, 1, 6 mois si exposition à un risque particulier
	Pneumocoque (Pn23)						
Varicelle							2 doses si risque particulier

### Pour les enfants à partir d'un an, les adolescents et les adultes jamais vaccinés

Vaccins contre...	Personnes concernées	Nb de doses	Schéma de vaccination et délais minimum entre les doses	Rappel suivant
<b>1 - 5 ans</b>				
Diphtérie (D) Tétanos (T) Poliomyélite (P) Coqueluche	Tous	4	0, 2 mois, 8-12 mois	6-7 ans (ou = 2 ans après le 1 <sup>er</sup> rappel)
Haemophilus (Hib)	Tous	1		
Hépatite B	Tous	3	0, 1 ou 2 mois, 6 mois	
Méningocoque C conjugué	Tous	1		
Pneumocoque vaccin conjugué	Tous	2	0, 2 mois (intervalle d'au moins 2 mois entre les doses)	
ROR	Tous	2	0, 1 mois	
<b>6 - 10 ans</b>				
D T Polio Coqueluche (Ca)	Tous	4	0, 2 mois, 8-12 mois	
Hépatite B	Tous	3	0, 1 ou 2 mois, 6 mois	
Méningocoque C conjugué	Tous	1		
ROR	Tous	2	0, 1 mois	
<b>11 - 15 ans</b>				
D T Polio Coqueluche (Ca)	Tous	3	0, 2 mois, 8-12 mois	Tous les 10 ans : dTPolio 1 dose avec Ca
Hépatite B	Tous	2	0, 6 mois	
Méningocoque C conjugué	Tous	1		
Papillomavirus	Toute jeune fille de 14 à 15 ans selon critères	3	0, 1, ou 2 mois, 6 mois	
ROR	Jusqu'à 17 ans d'âge	2	0, 1 mois	
<b>16 ans et plus</b>				
dTPolio 1 <sup>ère</sup> dose avec Ca	Tous	3	0, 2 mois, 8-12 mois	Tous les 10 ans : dTPolio
Méningocoque C conjugué	Tous	1		
Papillomavirus (HPV)	Jeunes femmes de 16 à 23 ans selon critères	3	0, 1, ou 2 mois, 6 mois	
ROR	De 18 à 29 ans d'âge	1		
ROR	Femme de 29 à 45 ans d'âge	1		

Adhérez  
à AntibioLor

Issu d'un consensus fort, le réseau AntibioLor ne peut vivre que par l'adhésion de tous les acteurs concernés par l'antibiologie.

Rejoignez-nous,  
contactez Mlle C. Barthélémy  
Secrétariat du réseau AntibioLor  
Tél : 03 83 15 35 14  
@ : antibiolor@chu-nancy.fr

[www.antibiolor.org](http://www.antibiolor.org)

Ce numéro a été réalisé  
avec le soutien de l'ARS



[www.semaine-vaccination.fr/](http://www.semaine-vaccination.fr/)

LA LETTRE DU RÉSEAU LORRAIN D'ANTIBIOLOGIE

**ANTIBIOLOR**  
infos

Directeur de la publication : Thierry May  
Conception graphique et maquette :  
Agence MédiaCom  
Impression : Lorraine graphic  
Ce numéro a été tiré à 5 200 exemplaires  
ISSN : 1955-0820

